Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400299-20230926-2023-DELIB-046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet | 29/09/2023

Département de VAUCLUSE

Arrondissement de CARPENTRAS

Nombre de membres

En exercice: 27 Présents: 23 Votants: 27

N°2023/DELIB/046

Objet:

Vente de terrain sis Chemin Battu

Rapporteur : Christine WINKELMANN

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Septembre 2023

heures,

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf

le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Philippe de BEAUREGARD, Maire.

Présents: Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Renée SOVERA Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Laurence TURCHINI, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Isabelle LATARD, Christophe LACROIX, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

Procurations: Antonio MUGA donnant procuration à Philippe de BEAUREGARD, Francine DENEUX donnant procuration à Patricia ROCHE, Elvire TEOCCHI donnant procuration à Jean-Luc DA COSTA, Jean-François NORMANI donnant procuration à Françoise VIRLOUVET.

Absents excusés: Néant

Considérant la désignation de Madame Martine KOENIGUER, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Madame ETIENNE Eliane souhaite régulariser l'acquisition d'une bande de terrain appartenant à la commune, jouxtant sa propriété et sur laquelle a été édifiée une construction.

Il s'agit de la parcelle cadastrée AK 253 de 19 m² sous laquelle passe le canal d'alcyon. Aussi une servitude d'accès devra être établie par le notaire pour assurer l'entretien de ce fossé d'irrigation.

France Domaine a été consulté pour évaluer ce bien, la valeur vénale retenue est de 1 615€.

Par courrier en date du 20 juin 2023 Madame ETIENNE a accepté les conditions de vente proposées à savoir, un prix de vente de 1 615€ et la prise en charge de tous les frais liés à cette vente.

Vu les avis de France Domaine en date du 23 mai 2023.

DECIDE à l'unanimité :

- D'accepter de vendre à Madame ETIENNE Eliane la parcelle cadastrée section AK 253 d'une surface de 19 m² au prix de 1 615 € correspondant à l'avis de France domaine.
- De désigner l'étude notariale de Maîtres Fanny MONTAGNIER et Stéphane GRAS pour rédiger l'acte de vente avec création de servitude,
- De préciser que tous les frais liés à cette vente seront à la charge de l'acquéreur,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,

Maire

Martine KOENIGUER, Secrétaire de séance

Min Loeuguer.

Publié sur le site de la commune le : - 2 0 T. 2023 SEP. 2023 Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

